



CLINIQUE
UNIVERSITAIRE
DE LA VISION

Université 
de Montréal

Entente relative à la propriété des dossiers de la Clinique universitaire de la vision

DÉCLARATION - PROPRIÉTÉ DES DOSSIERS

L'Optométriste reconnaît que tout l'achalandage et tous les dossiers relatifs aux patients qu'elle ou qu'il a examinés à la Clinique universitaire de la vision de l'Université de Montréal, appartiennent à la Clinique en exclusivité.

De plus, l'Optométriste reconnaît que cet achalandage et que ces dossiers sont un actif majeur pour la Clinique, qu'elle est en droit de protéger et de revendiquer.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Prénom et nom : _____

Statut ou fonction : _____

Numéro d'employé : _____

Signature : _____

Date : _____